



**Quimperlé  
Communauté  
Kemperle  
Kumuniezh**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 24 septembre 2020, s'est réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

### Nombre de conseillers :

**En exercice :** 52  
**Présents :** 47 jusqu'à 18h30, puis 48 jusqu'à 19h, puis 47  
**Votants :** 50 jusqu'à 18h30 puis 52  
**Secrétaire de séance :** Jean-Luc EVENNOU

### CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

**ARZANO :** Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU  
**BANNALEC :** Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL  
**BAYE :** Pascal BOZEC  
**CLOHARS-CARNOËT :** Jacques JULOUX, Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA  
**GUILLIGOMARC'H :** Alain FOLLIC  
**LE TRÉVOUX :** Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ  
**LOCUNOLÉ :** Corinne COLLET  
**MELLAC :** Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT  
**MOËLAN-SUR-MER :** Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Franck BERTHET, Isabelle MOIGN, Jacques LE DOZE  
**QUERRIEN :** Stéphane CADO, Patricia ECK  
**QUIMPERLÉ :** Michaël QUERNEZ (départ à 19h), Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Gérard JAMBOU, Marie-Madeleine BERGOT, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN  
**RÉDÉNÉ :** Yves BERNICOT (arrivée à 18h30), Lorette ROBERT-ROCHER  
**RIEC-SUR-BÉLON :** Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE  
**SAINT-THURIEN :** Michel CHARPENTIER  
**SCAËR :** Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT  
**TRÉMÉVÉN :** Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

### ABSENTS EXCUSES :

Franck CHAPOULIE (MELLAC), Michel FORGET (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Robert RAOUL (SCAER)

### POUVOIRS :

Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)  
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Gérard JAMBOU (QUIMPERLE)  
 Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
 Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Jean-François LE MAT (REDENE)  
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pou voir à Danièle KHA (QUIMPERLE) à compter de 19h

DCC2020-144

**VIE COURANTE**  
**13- CULTURE**

---

**Réseau des bibliothèques : approbation du renouvellement de la convention relative à l'accès des bibliothèques-médiathèques du réseau Matilin à la base livres Electre.com (annexe)**

---

Quimperlé Communauté a développé des actions en faveur de la culture en inscrivant dans ses statuts la mission suivante de : « *Promotion de la lecture publique par la coordination du réseau des médiathèques – bibliothèques du territoire, la gestion du réseau informatique, la mise en place d'actions culturelles associées* ».

Dans le cadre de sa mission d'aide au développement des bibliothèques, Quimperlé Communauté offre aux bibliothèques/médiathèques l'accès à la base bibliographique Electre.com. Cet accès a pour objet :

- d'optimiser la recherche documentaire et la préparation des commandes réalisées par le personnel des bibliothèques, grâce à un outil commun permettant notamment la consultation de la disponibilité des documents chez les éditeurs (6 accès simultanés),
- de dériver des notices pour le catalogue commun à partir d'une base bibliographique de référence (6 500 notices).
- de récupérer les vignettes de couverture des livres, DVD et CD pour le catalogue en ligne du portail Matilin.bzh.

La convention a pour objet de définir les modalités d'accès des bibliothèques à cette base commune dont l'abonnement annuel est souscrit la Communauté. La convention étant aujourd'hui caduque, il est proposé une nouvelle convention poursuivant les mêmes objectifs, d'une durée d'un an à compter du 19 avril 2020 et pour un abonnement annuel d'un montant de 6894 € TTC.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la convention ci-jointe,
- AUTORISER le Président à signer ladite convention.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la convention ci-jointe,
- AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le

ID : 029-242900694-20201001-2020\_144-DE

## Convention de partenariat entre Quimperlé Communauté et la commune de ....

CONVENTION RELATIVE A L'ACCES DES  
BIBLIOTHEQUES/MEDIATHEQUES DU  
RESEAU MATILIN A LA BASE LIVRES ELECTRE.COM

2020-2021



Quimperlé  
Communauté  
Kemperle  
Kumuniezh

## **IL A ETE EXPOSE PUIS CONVENU CE QUI SUIT :**

Quimperlé Communauté a développé des actions en faveur de la culture en inscrivant dans ses statuts la mission suivante de : « *Promotion de la lecture publique par la coordination du réseau des médiathèques – bibliothèques du territoire, la gestion du réseau informatique, la mise en place d'actions culturelles associées* ». Cette politique résulte de ses compétences, approuvées par arrêté préfectoral en date du 26 juin 2017, par lesquelles elle a en charge la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Dans le cadre de sa mission d'aide au développement des bibliothèques, Quimperlé Communauté offre aux bibliothèques/médiathèques l'accès à une base bibliographique commune. Cet accès a pour objet :

- de récupérer des notices pour le catalogue commun à partir d'une base bibliographique de référence,
- de récupérer les vignettes de couverture des livres, DVD et CD pour le catalogue en ligne du portail Matilin.bzh.
- d'optimiser la recherche documentaire et la préparation des commandes réalisées par le personnel des bibliothèques, grâce à un outil commun permettant notamment la consultation de la disponibilité des documents chez les éditeurs et le partage de fichiers.

### **ARTICLE 1 : OBJECTIFS DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objectif de définir les modalités d'accès des bibliothèques/médiathèques du réseau Matilin à la Base Livres du site Electre.Com, dont l'abonnement annuel est souscrit par la Communauté d'agglomération.

### **ARTICLE 2 : MODALITES D'ABONNEMENT ET DE MISE A DISPOSITION DE LA BASE**

La Communauté d'agglomération a souscrit à un abonnement d'un an à compter du 19 avril 2020 à la Base Livres du site Electre.Com comprenant 6 accès simultanés et un forfait global de 6 500 notices de livres.

Chaque bibliothèque/médiathèque informatisée peut accéder gratuitement au site Electre.Com. En concertation avec les bibliothèques/médiathèques du réseau, la Communauté d'agglomération établit une répartition des accès simultanés et des notices.

### **ARTICLE 3 : REGLES HARMONISEES DE FONCTIONNEMENT – OBLIGATIONS DES PARTIES**

La Commune s'engage à :

- respecter la répartition des accès et des notices,
- désigner une personne de la bibliothèque/médiathèque, M..... comme responsable de l'utilisation d'Electre et interlocuteur auprès de la Communauté d'agglomération.

La Communauté d'agglomération s'engage à :

- financer l'intégralité de l'abonnement à la Base Livres du site Electre.Com pour le compte des communes,

- de prendre en compte, dans la répartition des accès et des notices bibliothèques/médiathèques du réseau,
- accompagner le personnel des bibliothèques/médiathèques dans l'utilisation de l'outil Electre.Com.

#### **ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'**un an à compter du 19 avril 2020**. Elle ne se renouvelle pas par tacite reconduction.

#### **ARTICLE 5 : MONTANT DE LA PRESTATION**

La Communauté d'agglomération souscrit à un abonnement annuel d'un montant de 6 894 € TTC.

#### **ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

Dans le cas de non-respect des engagements cités, chaque partie peut résilier la convention, à tout moment, sous préavis d'un mois avant l'échéance annuelle. Elle en informe alors l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en deux exemplaires originaux,  
à Quimperlé, le

Le Président de Quimperlé Communauté  
Sébastien MIOSSEC

La(e) Maire de la commune de .....